



Suivi du 17 octobre 2011, journée mondiale du refus de la misère en lien avec le 16 octobre, journée mondiale de l'alimentation : Ce que les plus pauvres en disent.

A l'occasion de la rencontre associative et parlementaire du 3 mai 2012.

Introduction

Ceci est une synthèse des éléments que nous voulions mettre en évidence lors de la journée du 17 octobre 2011 et ce dans le cadre des projets d'interpellation en Région Wallonne. Ce document relate les balises de contenu concernant nos différentes interventions du 3 mai avec les parlementaires. Synthèse réalisée par LST à travers les différents documents du 17 octobre et d'associations 21.

1 . Historique et rappel de la journée du 17 octobre.

Chaque année, le 17 octobre, les mouvements Luttes Solidarités Travail et ATD Quart Monde se réunissent au Parlement Wallon pour une cérémonie devant la dalle commémorant les victimes de la misère.

En 2011, avec Associations 21, ces mouvements invitaient les associations actives dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation durable à partager leurs points de vue et expériences, dans une volonté commune de promotion des droits humains, au Nord comme au Sud de la planète.

But et objectifs de cette rencontre :

1. Outre cette symbolique, réunir à la fois les familles les plus pauvres actives dans des associations de lutte contre la pauvreté, et les associations apportant une réflexion sur les enjeux Nord-Sud et la question de l'alimentation.
2. Construire une grille d'analyse commune et dégager un ou deux éléments « clés » à mettre en avant dans **l'évaluation des politiques visant la « durabilité »** : législations, options énergétiques, modes de production et de consommation, participation citoyenne, équilibre des échanges Nord Sud, etc... L'idée étant que de telles évaluations des politiques devraient devenir obligatoires en Wallonie (cfr EIDDD ou « tests de durabilité » au niveau fédéral).
3. Mener cette réflexion commune dans la continuité de celle de LST et ATD sur la **Conditionnalité des droits** : le collectif des associations partenaires du suivi du Rapport Général sur la Pauvreté souhaite questionner une ambiguïté fondamentale dont sont victimes les plus pauvres : pourquoi le droit, censé garantir la dignité et l'égalité pour toutes et tous, génère-t-il si souvent le contraire dans son application au quotidien ?

2. Ce 3 mai 2012, Que faisons-nous ?

Cette rencontre se situe dans la continuité de ce qui a été amorcé le 17 octobre. Il s'agit de mettre au centre des réflexions sur le Développement Durable, ce que les plus pauvres ont à dire et ce au départ des résistances à la misère qu'ils ont développées.

Nous questionnerons les parlementaires à propos de plusieurs thématiques : l'arme alimentaire qui est à l'œuvre au Nord comme au Sud sur les plus pauvres, les enjeux du Développement Durable au regard de ce que les plus pauvres vivent (habitat, droit à la famille, accès à l'énergie, sécurité d'existence,...).

Nous continuerons la réflexion sur l'évaluation des politiques visant la durabilité et sur les problèmes causés par la conditionnalité des droits.

Tout cela en lien avec l'évaluation des Objectifs du Millénaire, la préparation de Rio + 20,...

Cette réflexion constitue une étape importante de la concertation sociétale pour le développement durable en Région Wallonne, menée par les associations précitées et soutenue par le Gouvernement Wallon. De cette façon, nous entendons contribuer à la refondation du Pacte Social en permettant à la diversité associative de se faire entendre au même titre que les autres partenaires sociaux (employeurs et syndicats).

3. Les objectifs de Rio mis a mal?

La Coalition Belge Rio+20, qui réunit les syndicats, les organisations de solidarité internationale, les organisations de femmes, les ONG environnementales, le Forum social de Belgique et les plateformes de développement durable dont Associations 21 et ses membres, a publié un plaidoyer, en vue du sommet des Nations Unies à Rio en juin 2012¹ On y retrouve des éléments qui sont aussi valables pour l'évaluation des ODM (Objectifs Du Millénaire). Une telle évaluation devrait d'ailleurs être le préalable à tout débat relatif à la fixation d'Objectifs de Développement Durable » (SDG).

On constate ainsi que « de nombreux efforts ont été fait pour décliner le développement durable (social, économique et environnemental) à tous les échelons politiques : de l'international (dans la déclaration de Rio) au local (agendas 21) en passant par le national (plans pour le développement durable). Cependant, force est de constater que ces efforts sont neutralisés par de fortes régressions, tant au niveau social qu'écologique.

Il est crucial d'établir un état des lieux du chemin parcouru depuis 1992 et en tenant compte des engagements onusiens qui ont marqué la dernière décennie du XXe siècle. Le sommet « Rio+20 » doit prendre la mesure de l'impasse environnementale et sociale dans laquelle l'Humanité s'est engouffrée. Nos chefs d'Etat et de gouvernement doivent s'attaquer aux causes des crises globales afin de réduire les inégalités, entre les pays et à l'intérieur de chacun d'entre eux. A l'heure du constat de la multiplication des crises et de leur interdépendance, Rio+20 est l'opportunité de remettre au centre le concept de durabilité sociale, environnementale et économique, et non de se contenter de promouvoir l'« économie verte » comme la solution à tous les maux. La reconnaissance des biens communs est une condition sine qua non pour éviter la marchandisation des ressources qui déposséderait les peuples de leurs ressources et de leurs droits ».

La Coalition belge Rio+20 (...), appelle dès lors « la Belgique, l'Union européenne et les dirigeants du monde entier à faire du Sommet Rio+20 celui d'un changement de paradigme vers un monde durable.

¹ <http://www.rioplus20.be/fr/node/44>

Promouvoir des sociétés durables signifie construire un modèle où les trois dimensions sont intégrées, où l'économie est au service d'objectifs sociaux dans les limites du système écologique. En d'autres termes :

- * assurer la justice sociale et le bien-être, et donc éradiquer la pauvreté et les inégalités sociales et de genre ;
- * à l'aide des moyens économiques, ce qui suppose de revoir nos modes de consommation et de production (SCP) et la redistribution des richesses ;
- * dans le respect et le retour aux limites environnementales de la planète, ce qui inclut la préservation des ressources naturelles et des services qu'elles rendent.

Nous sommes encore loin de ces résultats... »

4. En comparaison avec ce que vivent les plus pauvres aujourd'hui.

Sur la dalle en l'honneur des victimes de la misère, dont une des répliques est posée sur les murs du Parlement Wallon à Namur, il est écrit « *la misère est une violation des droits de l'homme* ». Le Mouvement LST pense que cette violation trouve bien souvent ses causes dans la possibilité donnée à quelques uns d'accumuler et d'accaparer de nombreuses ressources... Ressources rendues ainsi moins disponibles pour le plus grand nombre. LST constate ces mécanismes d'accaparement dans le logement, les moyens économiques, l'eau, la terre,...

Ce faisant, on crée la pénurie pour de nombreuses populations. Les lois qui permettent de tels accaparements pour certains et la pénurie de l'essentiel pour un grand nombre, constituent autant de violations des droits humains. Ce mécanisme agit comme une véritable « arme alimentaire » utilisée contre les plus pauvres. En effet, il est facile de contraindre des personnes à qui il manque l'essentiel de travailler pour de faibles rémunérations, ou de répondre aux exigences des puissants. « *Tu fais ce qu'on te dit ou tu meurs de faim* ». C'est vrai dans les pays pauvres par rapport aux pays riches, mais c'est aussi vrai pour les plus pauvres dans les pays riches. Ainsi en est-il de plus en plus pour les activations à l'emploi, l'accès au logement social, le droit de vivre en famille... Et tant d'autres problèmes que vivent les plus pauvres.

Ce sont donc aussi souvent les lois faites pour protéger le plus faible qui fragilisent et poussent à la misère. LST en fait le constat dans une analyse sur la conditionnalité des droits réalisée avec les associations partenaires du suivi du Rapport Général sur la Pauvreté (RGP).

L'application de certaines lois prive des personnes et des familles des moyens d'existence. Par exemple, lorsqu'on nous supprime des allocations de chômage ou le RIS (Revenu d'Intégration sociale), ce sont alors tous les moyens d'existence qui disparaissent.

Ces situations sont vécues par de nombreuses familles et des proches. Ce n'est donc pas l'absence de droit qui est mise en cause ici. C'est la mise en œuvre de certaines législations qui amène ces situations de misère. Équilibre budgétaire, réduction du taux de chômage, évacuation des zones d'habitats précaires où nous trouvons refuge, menace de placement des enfants etc.... Ces tensions permanentes que nous subissons sont aussi une violation des droits humains.

Ce que nous demandons, c'est que les droits humains soient respectés pour chacun et parmi ceux-ci, la possibilité de subvenir à ses besoins, librement et dignement ; des moyens pour une vie de famille; un accès véritable à l'éducation; la possibilité de se nourrir sans passer par des systèmes spéciaux pour « pauvres, »; l'accès à l'habitat, à l'eau, à l'énergie, ... de manière digne au regard de la société dans laquelle nous vivons.

Tout cela, par notre force de travail, quand nous en avons la possibilité, dans des conditions de travail décentes, avec un revenu décent ... Et pas par de prétendues activations qui n'ont pour conséquence que de pousser tous les travailleurs « vers le bas » et les plus pauvres dans une misère encore plus grande. Pour cela, c'est important que chacun se mobilise pour faire valoir ces droits pour tous, une vie digne pour chacun. Tous, là où nous sommes, par notre droit de vote, par notre parole, par notre manière de vivre,...

5. Dialogue au long cours

Lors des échanges dans les différents ateliers de la matinée du 17 octobre et le moment autour de la Dalle, nous avons entamé un dialogue entre le plus pauvres et d'autres représentants de la société civile qui militent aussi sur des matières qui interrogent le Développement Durable. Nous accordons une grande attention à des questionnements qui partent de la vie des plus exploités et qui apportent un point de vue nouveau.

Nous entendons poursuivre ce dialogue entre les différentes approches relatives au Développement Durable, en y intégrant la pensée et la parole de celles et ceux qui subissent le plus l'exploitation outrancière de l'humain et de la nature, à savoir les plus pauvres.

Le 17 octobre 2012, nous projetons d'ailleurs de nous réunir à nouveau pour aborder de manière « croisée » des questions qui soulèvent des atteintes aux droits fondamentaux des personnes et familles les plus pauvres.

Dans le cadre d 'ASS21 nous aborderons les thématiques du logement et de l'énergie, sur base du questionnement des plus pauvres : pour ce faire, une position paper « Habitat » d'Associations 21 est en cours d'élaboration ; nous disposerons alors aussi de la note d'analyse d'IEW sur les certificats blancs et la tarification progressive de l'énergie. Nous inviterons à ce débat le RWADE -(Réseau Wallon d'accès durable à l'Energie.)

Ce questionnement des plus pauvres à propos de notions et objectifs clés du Développement Durable est porteur de sens pour toutes les parties prenantes au dialogue sociétal comme pour les gouvernants.

Faire mûrir ce dialogue prend du temps... Mais ce faisant, nous tenons à nous faire entendre !

Synthèse des ateliers « Alimentation et Pauvreté »

lors de la journée du 17 octobre avec les différentes associations.

Constats généraux :

1. Par rapport à la **crise** qui entraîne une baisse du pouvoir d'achat pour beaucoup de gens, une chose est de se dire « je deviens pauvre, je réduis ma consommation » et autre chose est de vivre la pauvreté depuis longtemps. Alors on ne peut plus réduire, la question de diminuer ne se pose même pas.
2. **Les modèles excluants, les mécanismes qui appauvrissent, ne sont pas assez remis en cause.** D'un côté, on développe des démarche d'assistance. De l'autre, on fragilise des protections sociales comme la sécu. Un exemple de conditionnalité des droits : en tant qu'allocataire social, on ne peut plus héberger quelqu'un sans être sanctionné → on casse ainsi la solidarité familiale/amicale.
3. **La vraie question est celle de la redistribution.** On n'exige pas assez que les solutions s'attaquent aux causes du problème. On manque d'ambition, on veut « accompagner » la pauvreté, la « ménager »... Ce sont les mécanismes d'exploitation qui rendent l'accaparement possible, ex. des terres dans le Sud, mais aussi chez nous.
4. Il est important de **recréer des liens entre personnes, des collectivités.** La collectivité permet entre autre d'apprendre, de progresser ensemble et de faire des projets. Quand ces collectivités sont des alliances de proximité, on peut apprendre par exemple à (re)devenir des « locavores » (des personnes qui consomment localement) en partageant terrains et savoir de jardinage, à créer des filières d'alimentation durables, à s'entraider pour l'isolation des maisons, à favoriser le jardinage. Sachant que ce type de solidarité est interdit pour la plupart des allocataires sociaux.
5. Malgré tout le travail de **sensibilisation à l'environnement** réalisé, les réalités et la parole des publics défavorisés sont rarement pris en compte. Par exemple, l'intérêt des plus pauvres est souvent ignoré en matière de performances énergétiques (PEB) ou d'insalubrité des habitats..
6. Cela va de pair avec l'idée de se regrouper, de travailler ensemble, de **recréer des solidarités.** Tout cela n'est pas facile et prend du temps, il faut des moyens pour l'accompagnement. Or ce travail n'est pas pris en considération. Parfois même, **le droit d'association est remis en cause** par la limitation de ce droit imposée aux allocataires sociaux (autorisations exigées pour participer à des activités qui relèvent du droit d'association...). Par ailleurs, la conditionnalité du subside au respect d'une charte de déontologie qui demande de ne pas rassembler les personnes pour manifester ou porter une revendication collective (pacte associatif, relais sociaux, agents de concertation dans le cadre du Plan HP...). Or être ensemble, c'est un acte politique. **Il ne faut pas avoir peur des paroles dissonantes ou alternatives.** Nous voulons réinvestir le politique ! Ainsi, pendant des années, les associations négociaient toutes seules. Actuellement on voit des embryons de rassemblement dans le monde associatif/citoyen.
7. Par ailleurs, il y a des lieux où la participation est « imposée » et donc la liberté de parole des participants y est relative (par exemple : l'obligation de participer à des groupes de parole ou autres activités afin d'obtenir ou de maintenir le RIS).

Alors que la participation libre à des initiatives citoyennes est souvent conditionnée.

Par rapport à l'alimentation :

1. Une alimentation de qualité pour toutes et tous implique de lutter contre les inégalités en général, et notamment en matière d'alimentation. Or l'alimentation est un bien accessible via le marché et **l'accès à ce marché est inégal.**
2. De plus les modalités de ce marché ne sont pas justes. Ex. prix que reçoivent les producteurs n'est pas juste : il ne leur assure pas un revenu correct et il ne **correspond pas au vrai coût de production.** Il est biaisé par les subsides, la spéculation... D'autre part les coûts environnementaux ne sont internalisés que dans le cas du bio qui du coup est plus cher, alors qu'il devrait être meilleur marché ! (Puisqu'il pollue moins!)
3. En Belgique, la part des revenus alloués à l'alimentation est de 16% : c'est une moyenne. Donc pour certains consommateurs, l'alimentation ne coûte presque rien, pour d'autres, tout est trop cher. Il faut que le consommateur ait suffisamment de revenus pour pouvoir acheter ce qui est produit et pouvoir faire un choix. **Le prix correct pour le producteur doit être lié à un revenu correct pour le consommateur.**
4. Producteurs et consommateurs sont otages des intermédiaires qui profitent des hausses de prix pour augmenter leurs marges. Une proposition (de la Fugea) est donc d'augmenter la part de la **vente directe** consommateur-producteur.
5. **La dignité est aussi importante qu'un ventre rempli.** Or le « don alimentaire » se substitue au « droit à l'alimentation », ce qui induit une confusion dans la compréhension du droit à l'alimentation (banques alimentaires, resto du cœur...) C'est une humiliation de devoir demander sa nourriture. Le droit implique des conditions dignes d'accès aux moyens d'existence.
6. De plus, quelle **dépendance**, si les plus pauvres doivent compter sur les surplus des magasins : quid lorsqu'il n'y aura plus de surplus, on va mourir de faim ? Au risque de perdre le réflexe de se faire soi-même à manger. Mais comment critiquer les aides alimentaires alors qu'on en est totalement dépendant aujourd'hui... ?
7. Aussi, la pauvreté augmentant, par exemple à Charleroi, les Restos du cœur, le CPAS et la Croix-Rouge sont débordés, **ils ne peuvent répondre à toutes les demandes.** Et encore, pour y accéder il faut des papiers. Il y a donc des exclusions parmi les exclus.
8. Dans la **coopération au développement**, on constate aussi que l'aide alimentaire est un facteur aggravant. Les producteurs locaux ne peuvent plus obtenir un prix rémunérateur, et sont donc poussés à abandonner leurs cultures --> L'aide alimentaire doit se faire en achetant localement, ou en donnant de l'argent aux consommateurs pour qu'ils puissent acheter les produits.
9. Le problème des situations d'urgence, c'est qu'elles ouvrent la porte à des **importations massives** : riz thaïlandais au Sénégal, dépendance d'Haïti à Monsanto suite au tremblement de terre...
10. Autre problème : la concentration de pouvoir au sein du commerce alimentaire. 3 firmes contrôlent 90% du commerce du grain. On pose ainsi la **question du contrôle du marché : par une poignée de multinationales ou par les citoyens et les collectivités** ? Qui décide : les multinationales, les financiers, les politiques, les

citoyens ? → besoin de plus de transparence, de contre-pouvoir, de mobilisation citoyenne.

11. Pourquoi se mobiliser ? Que faire ? Ce n'est pas facile d'expliquer **le problème de l'arme alimentaire et la dépendance aux colis alimentaires, chez nous**. On comprend mieux l'exemple du Sud. Un exemple en Belgique : dans les années '60, avoir un potager était une condition pour un logement social. Actuellement, on interdit à des locataires de logement sociaux d'avoir des poules ou de faire leur potager. Mais on leur fournit des colis alimentaires et on envoie des poulets congelés au Sud ! Dans les deux cas, l'enjeu est la souveraineté alimentaire.

Quels critères mettre en avant pour évaluer les bonnes mesures ?

1. **Dialoguer implique des exigences** : c'est plus qu'écouter davantage les plus pauvres. Le dialogue c'est la confrontation des perceptions des uns et des autres, voire des intérêts opposés, avec un arbitrage de ceux-ci.
2. Il faut aussi les moyens d'**organiser un tel espace de dialogue** (exemple de l'Agora sur le décret de l'aide à la jeunesse, qui permet un tel dialogue, même si cela reste difficile), et mettre en place des procédures pour arriver à des « **co-décisions** ». Attention : qui dit co-décision dit aussi **co-responsabilité** ! → S'il est légitime que la société civile s'exprime dans des lieux de décision, il faut aussi officialiser cette **légitimité**.
3. Le **dialogue avec les personnes concernées** par une politique qui les affecte est nécessaire. C'est une condition sine qua non pour toute politique de développement durable, comme cela a été identifié à **Rio** en 1992 → à rappeler à Rio+20 !
4. Donner une priorité à ce que chacun puisse participer à la vie économique et sociale en veillant à ce que les richesses produites soient réparties équitablement. Sans doute que cet objectif sera plus facile à atteindre si on relocalise les pratiques de production et de consommation.
5. Alors que beaucoup parlent de l'importance d'être acteur, la possibilité de choisir et produire, n'est pas la même pour tout le monde. Pour les plus pauvres, c'est souvent la débrouille, qui est parfois sanctionnée au niveau des allocataires sociaux (cultiver un potager, faire son bois, avoir un petit élevage, faire la récupération... devient parfois illicite). Moins on a, moins on a de choix, même pour des besoins fondamentaux. Ceci dit, la débrouille permet parfois le développement d'alternatives intéressantes. Il ne faut donc pas vouloir tout cadenasser.
6. **Vérifier l'impact des mesures politiques sur les plus pauvres**, avant de les décider. Exemples pour lesquels on n'a pas tenu compte de l'impact sur les plus pauvres :
 - ✦ la professionnalisation du recyclage : en formalisant les activités de recyclage, on a désapproprié beaucoup de personnes d'une activité leur permettant d'être autonomes.
 - ✦ Les semences paysannes, outil d'autonomie, versus les semences qu'on doit obligatoirement acheter aux multinationales.
 - ✦ Les normes en matière de salubrité ou d'énergie rendent l'accès au logement encore plus difficile pour les plus pauvres.

Nos revendications

1. Nous ne voulons pas d'un dialogue micro-trottoir qui nous instrumentalise mais

- d'une réelle **concertation** (qui permette une vraie négociation) qui prenne le temps et soit prise en compte, dans un climat de transparence.
2. Nous voulons être impliqués en tant qu'acteur car c'est le seul moyen de mettre en place une politique qui ne nous enferme pas dans la dépendance mais qui mène les gens à plus **d'autonomie**. Cela on ne l'obtiendra qu'à la condition d'une réelle concertation. Ce critère de l'autonomie peut servir à évaluer les politiques à mener.
 3. Nous voulons aussi une **remise en cause des politiques qui exacerbent les inégalités au profit du monde financier** en désappropriant une part importante de la population des bénéfices de la création de richesse.
 4. Nous luttons aussi **contre la conditionnalité croissante des droits**, qui va à l'encontre du fait que les plus pauvres doivent pouvoir être acteurs. Il reste un soupçon généralisé de fraude, d'à priori, pour les lois qui visent les chômeurs, les pauvres.
 5. Nous voulons des politiques qui permettent des **prix rémunérateurs** pour la fonction nourricière plutôt que pour les intermédiaires, et qui permettent des **revenus décents** pour les consommateurs.
 6. La **souveraineté alimentaire**, qui est le droit des peuples à déterminer de façon démocratique leurs propres systèmes alimentaires et agricoles, dans le respect des humains et de l'environnement, doit amener à « relocaliser » le marché de l'alimentation.



QUART MONDE

ATD Quart-Monde 12 Avenue Victor Jacob 1040 Bruxelles

02-6479900

WWW.atd-quartmonde.org



LST - Luttes Solidarités Travail . 27 rue Pépin 5000 Namur

081 – 221512

WWW.mouvement-LST.org



Associations 21. 26 rue D'Edimbourg 1050 Bruxelles.

02-893.09.40

WWW.associations21.org